

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/12/2024 - 7401 - 2021 B 00475 - 898 870 795 - A4M

Bilan Actif

		31/03/2024			31/03/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 260	875	385	805
	Fonds commercial (1)	81 046		81 046	81 046
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	698 054	147 252	550 802	620 901
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	44 575		44 575	41 937
TOTAL (II)		824 935	148 127	676 808	744 688
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				139 940
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	403 994		403 994	395 809
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	391 379		391 379	424 659
	Charges constatées d'avance	64 640		64 640	57 628
	TOTAL (III)	860 013		860 013	1 018 036
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 684 948	148 127	1 536 821	1 762 724
(1) dont droit au bail				81 046	81 046
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				44 575	41 937
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/03/2024	31/03/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES		
	Réserve légale	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	261 812	(22 949)
	Résultat de l'exercice	376 656	534 861
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	639 568	512 912
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	642 922	755 122
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 210	306 674
	Dettes fiscales et sociales	42 439	187 712
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 682	305
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	897 253	1 249 812
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 536 821	1 762 724
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		376 656,15	534 861,23
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		897 253	607 470
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

SAS A4M
Siège social à SAINT-PIERRE, 97410,
65 Rue des Bons Enfants
Au capital social de 1 000,00 euros
Immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous
Le numéro SIREN 898 870 795

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 09 SEPTEMBRE 2024

Sont présents	Pourcentage de détention	Signature
SARL SAFA INVEST représentée par M. BADAT Aslam	100%	

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 09 SEPTEMBRE
A 17H00

Les Associés de la société susnommée, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Badat Aslam, gérant, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

Les associés n'ont pas été convoqués par lettre recommandée adressée quinze jours à l'avance, par dérogation aux articles 37 et 38 du décret du 23 mars 1967.

Tous les associés sont présents ou valablement représentés.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 19 des statuts, les décisions collectives ordinaires ne sont valablement prises qu'autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Sont déposés sur le bureau de l'assemblée à la disposition des associés présents :

- le texte des résolutions proposées,
- le rapport de la gérance.

Le président déclare que, conformément aux dispositions de l'article 40 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, le texte des résolutions proposées, le rapport du gérant, ont été tenus à la disposition des associés au siège social où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle que les associés ont été convoqués en assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I/ Approbation des comptes du 01/04/2023 au 31/03/2024 et affectation du résultat.

II/ Quitus

III/ Pouvoirs

Le président met successivement aux voix, après lecture, les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes du 01/04/2023 au 31/03/2024 et affectation du résultat.

Les comptes de la SAS A4M sont présentés par le Gérant **M. BADAT Aslam** :

Chiffres d'affaires : 2 514 157€
Résultat courant Avant Impôt : 501 393€
Bénéfice : 376 656€

Le gérant propose l'affectation du résultat selon la répartition suivante :

- Report à nouveau : 336 566€
- Distribution dividendes à l'associé unique la SARL SAFA INVEST : 40 000€

Le gérant rappelle les distributions de dividendes au cours des 3 dernières années :

- Exercice clos le 31/03/2023 : 250 000€
- Exercice clos le 31/03/2022 : 0€
- Exercice clos le 31/03/2021 : 0€

Après discussion, le président met aux voix cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : quitus

Constatant le résultat bénéficiaire, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **M. BADAT Aslam**.

Après discussion, le président met aux voix cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : pouvoirs

Le président propose à l'assemblée de donner tous pouvoirs au gérant à l'effet d'effectuer les formalités nécessaires.

Après discussion, le président met aux voix cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17H20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.